



Office ontarien de financement

Plan d'activités 2025-2028 Faits saillants

Approuvé par le conseil d'administration

31 janvier 2025

Date

Approuvé par le ministre des Finances

Original signé par

27 août 2025

Signature

Date

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Table des matières

SOMMAIRE	3
ANALYSE DU CONTEXTE	5
Situation économique.....	5
Marchés financiers	6
Initiatives gouvernementales	7
Conformité réglementaire.....	7
PLAN DE COMMUNICATION	8
Plan d'activités.....	8
Plan relatif au personnel, UN OOF.....	8
Autres communications.....	8
OBJECTIFS DE 2025 À 2028.....	10
MANDAT ET LOI HABILITANTE	11
APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2025-2028	12
INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERS	20

SOMMAIRE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). Les initiatives énoncées dans le *plan d'activités 2025-2028* de l'OOF viseront à atteindre les objectifs présentés dans la Loi. Le présent plan d'activités couvre une période de planification de trois ans. Voici les principales initiatives du plan pour la période de 2025 à 2028 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province, notamment le programme des obligations vertes, de manière à réduire au minimum les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette pendant la durée du plan financier et au-delà, tout en procédant avec prudence en fonction des limites d'expositions au risque et en équilibrant, dans la mesure du possible, le profil d'échéance de la dette de la province.
2. Gérer et produire des rapports sur la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province, et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.
3. Gérer les relations financières clés en créant et en cultivant des relations avec des investisseurs dans les marchés existants et nouveaux ainsi que des relations avec les banques, les prestataires de services financiers et les courtiers en placement.
4. Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères de façon efficace.
5. Soutenir le gouvernement par rapport aux priorités stratégiques clés en fournissant des conseils stratégiques sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité, notamment des analyses et des conseils sur les activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers dans les organismes publics, ainsi que sur d'autres propositions de financement, d'investissement et de soutien opérationnel.
6. Gérer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la capacité des systèmes financiers hautement personnalisés et intégrés et de l'environnement informatique afin que l'OOF et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) puissent s'acquitter de leur mandat.

7. Promouvoir et valoriser les valeurs culturelles de l'OOF. Le plan pour le personnel de l'OOF, intitulé UN OOF, définit une vision et un objectif directeurs, en alignant les priorités clés afin de maximiser la connexion et l'engagement des employés actuels et futurs de l'OOF.
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique afin de mieux soutenir la collaboration numérique, de renforcer l'utilisation des données pour la prise de décision et l'établissement de rapports, et de créer des gains d'efficacité pour mieux soutenir les demandes croissantes en matière d'activités, de technologies de l'information (TI) et de cybersécurité.

Analyse du contexte

Situation économique

La croissance économique mondiale devrait demeurer stable à court terme, tandis que l'inflation revient progressivement à la normale dans la plupart des grandes économies. Les incertitudes entourant la politique commerciale créent des risques à la baisse pour la croissance économique. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario s'est accru de 0,2 pour cent au troisième trimestre 2024 après une augmentation de 0,3 % au trimestre précédent.

Bien que l'Ontario ait connu une croissance économique continue au cours des trois premiers trimestres de 2024, les taux d'intérêt élevés, le ralentissement de la demande mondiale et les incertitudes économiques croissantes pèsent sur les perspectives de croissance à court terme. Les responsables des prévisions dans le secteur privé¹ prévoient en moyenne que la croissance du PIB réel de l'Ontario s'accroîtra de 1,1 % en 2024 à 1,7 % en 2025, puis à 2,2 % en 2026, 2,3 % en 2027 et 2,2 % en 2028.

Les incertitudes commerciales en lien avec les politiques proposées par la nouvelle administration américaine constituent un risque majeur pour les perspectives économiques. Le président élu Trump a récemment suggéré que son pays impose 25 % de droits de douane sur les marchandises importées du Canada et du Mexique, et 10 % sur celles importées de Chine. Le président américain a également émis l'idée que les États-Unis augmentent les droits de douane sur les importations provenant du monde entier. Les potentielles perturbations causées par la politique commerciale des États-Unis, ainsi que l'éventuelle riposte des autres nations, pourraient constituer un vent contraire à l'activité économique pour les années à venir. En outre, les incertitudes liées à la politique commerciale auront une incidence sur l'économie par le biais d'autres canaux, notamment les décisions d'investissement.

L'évolution future de l'inflation demeure également un risque majeur pour les perspectives. Dans de nombreux pays, l'impact cumulé de la hausse des taux d'intérêt a sensiblement modéré la hausse des prix. Toutefois, s'il existe un risque important que cette modération des prix s'inverse, les banques centrales pourraient maintenir une politique monétaire plus stricte pendant plus longtemps ou resserrer davantage leur politique. Cela représente un risque important pour les économies mondiales, y compris pour l'économie aux États-Unis.

Les conflits dans le monde pourraient continuer à perturber l'approvisionnement en matières premières essentielles et accroître davantage les risques. Bien que les perturbations de l'offre se soient atténuées au cours des derniers trimestres, elles continuent de représenter un risque accru pour l'économie mondiale.

¹ Basé sur la moyenne des prévisions du secteur privé au 13 janvier 2025.

Les États-Unis représentaient, en accueillant 81 pour cent des exportations ontariennes de marchandises en 2023, le plus important partenaire commercial international de la province de l'Ontario. Selon la moyenne de sondage des principaux économistes d'entreprise compilée par *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel des États-Unis devrait avoir augmenté de 2,7 % en 2024. Les responsables des prévisions s'attendent en moyenne à une croissance du PIB réel aux États-Unis de 2,2 % en 2025 et de 2,0 % en 2026.

Le ralentissement de la demande mondiale et l'augmentation de la production ont contribué à la modération des prix mondiaux du pétrole brut, bien que les événements géopolitiques continuent de contribuer à la volatilité des prix. Les prix du pétrole brut du West Texas Intermediate (WTI) sont passés d'une moyenne de 78 dollars américains par baril en 2023 à 77 dollars américains par baril en 2024. Des conditions de marché plus faibles devraient contribuer à maintenir le prix du pétrole brut du WTI à une moyenne de 73 dollars américains le baril de 2025 à 2028.

Le taux de change Canada-États-Unis est passé d'une moyenne de 74,09 cents américains en 2023 à 73,01 cents américains en 2024. Les responsables des prévisions du secteur privé s'attendent à ce que le dollar canadien augmente de 71,61 cents américains en 2025 à 74,43 cents américains en 2028.

Marchés financiers

Le niveau élevé de l'inflation a incité les banques centrales de nombreux pays à relever les taux d'intérêt directeurs. De mars 2022 à juillet 2023, la Banque du Canada a fait passer les taux cibles du financement à un jour de 0,25 % à 5 %, contribuant à la hausse des taux des obligations d'État. La Banque a par la suite maintenu son taux cible de financement à un jour à 5 % jusqu'au début de 2024. Entre juin et décembre 2024, la Banque a abaissé son taux directeur de 175 points de base, le portant à 3,25 %, estimant que l'inflation diminuait durablement vers le taux cible de 2 % fixé par la Banque.

Le taux de rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois a baissé de 4,8 % en 2023 pour s'établir à 4,4 % en 2024. Selon les prévisions du secteur privé, le rendement des obligations du Trésor canadien à trois mois devrait se stabiliser autour de 2,8 % en moyenne en 2025 puis continuer de baisser pour atteindre 2,5 % en 2026, avant d'augmenter à 2,6 % en 2027 et à 2,7 % en 2028. Les responsables des prévisions du secteur privé s'attendent à ce que le rendement des bons du Trésor américain à trois mois soit en moyenne de 3,8 % en 2025, de 2,9 % en 2026, de 2,5 % en 2027 et de 2,4 % en 2028.

Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a été en moyenne de 3,4 % en 2024. Selon les responsables des prévisions du secteur privé, le taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans devrait être en moyenne de 3,1 % en 2025, de 3,3 % en 2026 et de 3,4 % à la fois en 2027 et en 2028. Les responsables des prévisions du

secteur privé s'attendent à ce que le rendement des obligations du gouvernement américain à 10 ans soit en moyenne de 4,1 % en 2025, de 3,9 % en 2026, de 3,8 % en 2027 et de 3,6 % en 2028.

Initiatives gouvernementales

En janvier 2024, l'Ontario a publié son Cadre des obligations durables², qui remplace son Cadre des obligations vertes de 2014. Le nouveau cadre offre une plus grande diversité d'offres potentielles d'obligations à l'avenir et inclut dix catégories d'obligations vertes et cinq catégories d'obligations sociales.

L'OOF continuera à offrir des prêts aux organismes publics en appui des initiatives gouvernementales.

L'OOF a entrepris l'examen du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, conformément à l'engagement pris dans l'*Exposé économique de l'automne 2024*.

L'OOF fournira aussi des analyses et conseils financiers, au besoin, notamment concernant les investissements de la province dans ses entreprises commerciales, et le plan « L'avenir énergétique abordable de l'Ontario », dont les initiatives de financement du nucléaire. L'OOF fournira également des analyses et des conseils en vue de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité et de maximiser la valeur.

Conformité réglementaire

L'OOF veillera à ce que les renseignements que la province doit divulguer dans :

- les documents de l'OOF en lien avec l'émission de titres de créance;
- les rapports publiés périodiquement (notamment l'Exposé économique de l'automne et le Budget, les résultats financiers trimestriels et les comptes publics);
- d'autres documents d'information publiés ou déposés en vertu des lois et règles sur les valeurs mobilières applicables aux États-Unis, au Luxembourg et en Suisse soient déposés en temps voulu et conformément à ces exigences. L'OOF réalisera un suivi continu des exigences réglementaires afin de s'assurer que la province dispose d'un accès à ces marchés en permanence.

² [Obligations durables de la province de l'Ontario – Office ontarien de financement](#)

Plan de communication

Plan d'activités

Le plan d'activités de l'OOF sert d'outil à l'interne pour la direction et le personnel dans l'élaboration des plans de programmes et d'outil d'évaluation du rendement de l'organisme grâce à la production régulière de rapports sur les initiatives à l'intention du conseil d'administration. Le plan communique de plus les objectifs opérationnels de l'OOF au ministre et au ministère des Finances.

Plan relatif au personnel, UN OOF

Le plan relatif au personnel, UN OOF, fournit une orientation stratégique et une vision pour maximiser les liens et l'engagement des employés actuels et futurs de l'OOF, et sert de guide pour la transformation en alignant les priorités clés sur les expériences en matière de ressources humaines et de culture à l'OOF.



Autres communications

L'OOF compte plusieurs parties intéressées externes, dont des investisseurs individuels et institutionnels, des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des agences de notation. L'OOF emploiera diverses méthodes pour communiquer avec le public et ses parties intéressées pour la période de 2025 à 2028, dont les suivantes :

1. Sites Web (comprenant entre autres des renseignements sur les dépenses) :
www.ofina.on.ca; https://www.ofina.on.ca/algp/french/index_fr.htm
2. Budget, Exposé économique de l'automne, comptes publics et mises à jour trimestrielles
3. Fiches de renseignements, présentations à l'intention des investisseurs, bulletin d'information sur les obligations vertes, mises à jour vidéo du directeur général et autres documents destinés aux investisseurs (offerts sur le site Web de l'OOF et sur LinkedIn)
4. Rapport annuel
5. Dépôt de documents réglementaires
6. Plan d'activités

Nous emploierons d'autres moyens de communication au cours de l'année, par exemple des rencontres avec les investisseurs et des entretiens réguliers avec les agences de notation.

Objectifs de 2025 à 2028

Voici les grandes lignes des objectifs phares de 2025 à 2028. De plus amples détails seront fournis dans les pages qui suivent. L'OOF continuera à s'adapter et à traiter tous les enjeux qui pourraient survenir en lien avec l'incertitude économique actuelle.

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province, y compris le programme des obligations vertes.
2. Gérer et produire des rapports sur la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province, et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.
3. Gérer les relations financières clés.
4. Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères de façon efficace.
5. Soutenir le gouvernement par rapport aux priorités stratégiques clés en fournissant des conseils stratégiques sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité.
6. Fournir des analyses et conseils financiers pour aider le gouvernement à mettre en œuvre le document de vision intitulé « L'avenir énergétique abordable de l'Ontario », notamment le financement du nucléaire.
7. Effectuer un examen du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.
8. Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique nécessaire à l'accomplissement du mandat de l'OOF.
9. Poursuivre la transformation de l'environnement de travail dans l'optique des valeurs fondamentales de l'OOF.
10. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique.

Mandat et loi habilitante

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). En vertu de la Loi, l'OOF doit :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la SFIEO et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

La *Loi sur la gestion des finances publiques* décrit certains pouvoirs financiers exercés par les employés de l'OOF pour le compte du ministre des Finances en vue de réaliser les emprunts de la province, de gérer sa dette et de placer ses réserves de liquidités.

Aperçu des programmes et activités actuels et futurs et du plan de mise en œuvre : 2025-2028

Nos activités seront axées sur le soutien aux orientations stratégiques présentées ci-dessous.

1. *Mettre en application le programme d'emprunt de la province, y compris le programme des obligations vertes.*

L'OOF s'efforce de veiller à ce que les emprunts de la province et de la SFIEO soient avantageux sur le plan financier et exécutés de manière prudente en fonction des limites d'exposition au risque ainsi que de façon à équilibrer le profil d'échéance de la dette de la province. Conformément à l'*Exposé économique de l'automne 2024*, le total des emprunts publics à long terme devrait s'élever à 37,5 milliards de dollars pour 2024-2025, à 35,0 milliards de dollars pour 2025-2026 et à 32,6 milliards de dollars pour 2026-2027. L'achèvement du programme d'emprunt et la gestion des risques susceptibles de découler de l'évolution de l'économie mondiale et des marchés font partie intégrante du mandat de l'OOF.

Plan de mise en œuvre

- Satisfaire aux besoins de la province de façon prudente et avantageuse sur le plan financier en ce qui a trait au financement, selon ce qui est possible dans le contexte économique et fiscal actuel.
- Poursuivre la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme des obligations vertes. L'Ontario demeure un chef de file dans le domaine des obligations vertes en dollars canadiens et continuera de collaborer avec d'autres provinces et émetteurs, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral (ministère des Finances Canada), au profit de la mise en œuvre de son programme d'obligations vertes.
- Déposer les documents réglementaires exigés par la U.S. Securities & Exchange Commission (SEC) et la Bourse du Luxembourg (BdL) et tout autre organisme de réglementation pertinent. Mener les conférences téléphoniques exigées dans le cadre du contrôle diligent avec les preneurs fermes et courtiers associés aux titres de créance de la province et avec leurs conseillers juridiques.

2. *Gérer et produire des rapports sur la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.*

L'OOF gère les portefeuilles de dette et de réserves de liquidités ainsi que des fonds d'investissement centralisés et réservés pour le compte de divers organismes publics, en plus de réaliser une gestion conjointe des activités de placement des Ontario Nuclear Funds avec OPG. L'OOF atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés de capitaux en appliquant des politiques de gestion du risque caractérisées par la prudence qui visent à minimiser les risques financiers grâce à un respect des limites approuvées en matière d'exposition au risque et de pertes. Les politiques de gestion des risques et les limites d'exposition aux programmes sont examinées et approuvées par le conseil d'administration tous les deux ans. L'OOF participe également à l'établissement des objectifs et prévisions concernant les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette, les emprunts, la gestion de la dette ainsi que la dette totale et la dette nette; à l'établissement des prévisions budgétaires reliées à l'incidence du secteur de l'électricité, à l'Exposé économique de l'automne et à d'autres documents financiers publiés tous les trimestres, en plus de fournir les chiffres réels au profit des comptes publics. L'OOF fournit aussi les mises à jour relatives aux progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario au profit du budget et de l'Exposé économique de l'automne.

Plan de mise en œuvre

- Générer des économies sur les coûts des intérêts sur la dette à partir des activités prudentes de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics.
- Gérer les placements des Ontario Nuclear Funds en collaboration avec OPG.
- Veiller à ce que les taux d'intérêt, les taux de change et l'exposition au crédit se trouvent à l'intérieur des limites établies dans les politiques.
- Contribuer au budget annuel de la province, à l'Exposé économique de l'automne, aux comptes publics et aux finances trimestrielles, y compris les perspectives du secteur de l'électricité, donner des conseils sur l'impact potentiel des scénarios et initiatives budgétaires sur les ratios de la dette intérieure, de la dette totale et de la dette nette et de la viabilité de la dette (y compris la dette nette par rapport au PIB, les intérêts nets par rapport aux recettes de fonctionnement et la dette nette par rapport aux recettes de fonctionnement), les objectifs d'emprunt, les cotes de crédit et les réactions des marchés financiers. Continuer à jouer un rôle important dans l'élaboration du budget annuel de la province, de l'Exposé économique de l'automne (y compris la stratégie de réduction du fardeau de la dette) et des déclarations trimestrielles en fournissant des informations financières opportunes et précises.
- Continuer à suivre et à évaluer les nouveaux développements comptables des organismes nationaux et internationaux d'établissement des comptes qui ont une incidence sur l'établissement des rapports de la province et de ses organismes. L'OOF compte prodiguer

des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à la façon dont la modification des normes comptables toucherait la dette de la province et les intérêts sur la dette.

- Poursuivre la mise en œuvre du changement recommandé par le Bureau du contrôleur provincial concernant la présentation des états financiers, à savoir présenter séparément les intérêts et recettes tirées de l'investissement et les intérêts sur la dette, et comptabiliser les intérêts sur la dette sur une base brute. Cette modification n'entraîne aucune implication fiscale pour la province.

3. *Gérer les relations financières clés.*

L'OOF veille à ce que les investisseurs et la communauté financière au Canada et à l'étranger obtiennent des renseignements financiers à jour en temps opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet des titres de créance de la province de l'Ontario. Les activités de relations avec les investisseurs de l'OOF soutiennent l'atteinte des objectifs du programme d'emprunt en conservant les investisseurs qui optent pour les titres de la province et en trouvant de nouveaux. L'OOF veille également à ce que les agences de notation comprennent les politiques, le budget et le rendement financier de la province et témoignent de ces facteurs comme il se doit dans leurs rapports et leurs décisions relatives aux cotes.

L'OOF gère les relations que le gouvernement entretient avec les institutions financières, et plus particulièrement les principales banques canadiennes et internationales, leurs filiales axées sur le courtage de valeurs mobilières ainsi que leurs agents de dépôt et agents financiers. Cela comprend l'acquisition et le suivi, pour le compte de la province et de certaines sociétés d'État, de produits et services avantageux sur le plan financier.

Plan de mise en œuvre

- Appuyer le programme d'emprunt de la province en établissant et en cultivant des relations avec les investisseurs dans les marchés actuels et de nouveaux marchés. Mettre à jour en temps opportun le contenu utile dans le cadre des relations avec les investisseurs, notamment des mises à jour du site Web et des réseaux de médias sociaux de l'OOF.
- Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances.
- Gérer les relations qu'entretient l'Ontario avec les banques, les prestataires de services financiers et les maisons de courtage de valeurs mobilières.
- Assurer la liaison avec le personnel du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour obtenir la lettre de mission annuelle et le consentement de la vérificatrice générale à l'utilisation de son rapport du vérificateur indépendant dans les documents d'offre de la province et les documents d'information financière déposés auprès des organismes

internationaux de réglementation des valeurs mobilières, conformément aux normes d'assurance du Manuel de CPA Canada.

- Conclure des swaps garantis et réaliser leur tenue en collaboration avec les banques jouant le rôle de contreparties en vue de limiter les pertes financières qui résulteraient d'un incident de crédit.
- Gérer les changements découlant des réformes du domaine financier et de la réglementation connexe, notamment en jouant le rôle de liaison avec les responsables de la réglementation et leurs avocats, au besoin.

4. *Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères de façon efficace.*

L'OOF offre à la province des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés. Une prestation efficace de ces services permet une prestation efficiente des services provinciaux et contribue à minimiser les intérêts associés au service de la dette. L'OOF est également responsable des fonctions de règlement, de paiement, de comptabilité et de production de rapports associées aux programmes de gestion de la dette de la province et de la SFIEO, ainsi qu'à la production des rapports de l'OOF et de la SFIEO.

Plan de mise en œuvre

- Mettre en œuvre des solutions bancaires rentables et efficaces visant à accroître l'efficacité des processus de recouvrement et de décaissement pour les ministères et leurs organismes. En ce qui concerne les recettes, il s'agit de mettre en œuvre des outils tels que l'imagerie des chèques, le paiement des factures par les entreprises et la solution Demander un paiement d'Interac. En ce qui concerne les décaissements, il s'agit d'élargir l'utilisation des cartes prépayées, des transferts électroniques de fonds (TEF) et d'étendre l'utilisation des virements électroniques Interac. L'adoption des paiements électroniques contribuera à la réduction des processus papier routiniers peu complexes et de grand volume.
- L'OOF compte veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations financières, et plus particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'emprunt dont la valeur annuelle est supérieure à 30 milliards de dollars.
- Le maintien de l'engagement de l'OOF à respecter les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS) demeure une priorité. L'objectif est d'assurer la réalisation des examens externes obligatoires, en veillant à ce que la conformité de la province à toutes les normes de sécurité des données imposées par le Conseil des normes de sécurité PCI soit à jour.
- Collaborer avec le fournisseur de services marchands pour évaluer collectivement la viabilité de l'introduction de nouveaux produits de cartes à valeur ajoutée et de

technologies de pointe pour la province. Maintenir une collaboration continue avec les associations industrielles, les fournisseurs de services de paiement, les administrations provinciales et fédérales afin de faire progresser les efforts de modernisation des paiements adaptés aux défis uniques du secteur public. Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun à la SFIEO de services de règlement et de paiement, notamment le règlement des contrats d'alimentation électrique de la SFIEO.

5. *Soutenir le gouvernement par rapport aux priorités stratégiques clés en fournissant des conseils stratégiques sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité.*

L'OOF offre des analyses et des modélisations ainsi que des conseils financiers au MFO, à d'autres ministères, à la SFIEO, à des sociétés d'État et à d'autres organismes publics en ce qui a trait aux politiques et projets financiers, aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité et aux emprunts sur les marchés des capitaux. L'OOF offre également de l'aide pour structurer et conclure des transactions financières et retenir les services de conseillers financiers du secteur privé. L'OOF continuera de collaborer avec le MFO, d'autres ministères et Infrastructure Ontario pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des initiatives gouvernementales, le cas échéant.

Plan de mise en œuvre

- Élaborer des politiques en matière de taux d'intérêt, d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers, et prodiguer des conseils à l'intention des ministères et des organismes publics en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à d'autres questions touchant le financement.
- Prodiger des conseils aux ministères, organismes et autres organismes publics à l'égard des emprunts avantageux, des investissements, des stratégies de rehaussement du crédit et de la gestion des risques financiers au sein des organismes publics, notamment les prêts offerts par l'OOF aux organismes publics dans un contexte général. S'il y a lieu, offrir de l'aide au profit de la structuration des transactions financières.
- Offrir, au besoin, des conseils et du soutien au gouvernement en ce qui a trait aux prêts et aux garanties de prêts du ministère.
- Donner des conseils sur les transactions qui exigent des garanties de la part de la province ou des garanties qui pourraient par ailleurs alourdir l'endettement ou les dettes latentes de l'Ontario.
- Appuyer les analyses et conseils sur les initiatives gouvernementales, y compris les propositions de soutien aux entreprises pour les divers secteurs industriels de l'Ontario.

- Poursuivre l'étroite collaboration de l'OOF avec Croissance Ontario en ce qui a trait aux méthodes de gestion des investissements de la province dans le secteur ontarien du capital-risque.
- Prodiguer des conseils, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises commerciales.
- Fournir des services consultatifs financiers aux ministères et aux organismes gouvernementaux afin de soutenir la gouvernance, l'analyse et la mise en œuvre d'initiatives politiques clés.
- Collaborer avec le Fonds ontarien pour la construction pour l'aider à mener à bien sa transition vers un modèle opérationnel indépendant, et lui offrir des conseils financiers.
- Fournir une analyse politique et financière, et mettre en œuvre, le cas échéant, des politiques et des initiatives liées au secteur de l'électricité qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières et/ou économiques pour la province et/ou la SFIEO.
- Fournir des services de diligence raisonnable et des conseils financiers au ministre des Finances sur les demandes reçues dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGAA) afin de faciliter la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure électrique.
- Procéder à l'examen du PGAA, conformément à l'engagement pris dans l'*Exposé économique de l'automne 2024*.
- Fournir des services d'administration de prêts au ministère de l'Énergie et de l'Électrification pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars destiné à appuyer un projet de raccordement de 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau électrique de l'Ontario.
- Surveiller et fournir des projections fiscales et financières pour la province et la SFIEO, y compris des analyses et des conseils au ministre des Finances sur les recettes et les dépenses, la situation financière et la dette de la SFIEO, ainsi que des rapports continus sur les sources de revenus et les dépenses de la SFIEO et la gestion des contrats des producteurs privés d'électricité.
- Offrir des analyses et des conseils en soutien à une administration efficace de l'ONFA et d'autres initiatives ayant trait au passif dans le domaine nucléaire, y compris des conseils sur la mise à jour du plan type pour l'ONFA proposé par OPG, le suivi et l'examen de la mise en œuvre continue par OPG de ses obligations au titre de l'ONFA, l'approbation des budgets annuels de l'ONFA et le suivi de la valeur des Nuclear Funds dans le cadre des exigences de la CCSN visant les garanties financières.
- Offrir des analyses et des conseils sur les questions d'approvisionnement, de financement et de recouvrement des coûts des centrales nucléaires existantes, nouvelles et remises à neuf, y compris pour le passif nucléaire.
- Continuer de travailler étroitement avec OPG dans le cadre de la planification fiscale et de la surveillance des initiatives qui pourraient avoir une incidence fiscale sur la province et (ou) des répercussions financières pour les abonnés, notamment le vaste programme

d'immobilisations et de financement entrepris par OPG pour maximiser la valeur de son parc de production et agrandir celui-ci, en soutien au réseau électrique de l'Ontario.

6. *Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique.*

La fiabilité et la sécurité des technologies de l'information sont essentielles pour que l'OOF puisse s'acquitter de son mandat. Les fonctions financières de l'OOF sont soutenues par une infrastructure technologique dédiée qui offre une disponibilité, une intégrité, une sécurité et une capacité de performance élevées à un coût compétitif. L'OOF peut fournir et maintenir efficacement des systèmes et services financiers de pointe grâce à la gestion interne des technologies de l'information par l'OOF.

Plan de mise en œuvre

- Fournir un environnement technologique hautement disponible capable d'assurer un temps de disponibilité annuel de 99,98 pour cent pendant les heures normales de travail.
- Contrôler en permanence la disponibilité, la capacité et les performances des systèmes.
- Mener régulièrement des processus de gestion des vulnérabilités et des correctifs critiques.
- Promouvoir une culture de la cybersécurité à tous les niveaux de l'organisation grâce à des communications continues, à la sensibilisation des utilisateurs à la sécurité, à des partenariats et à des améliorations technologiques.
- Continuer à renforcer le programme de cybersécurité au moyen d'une feuille de route fondée sur les risques et alignée sur le(s) cadre(s) moderne(s) de cybersécurité.
- Moderniser et améliorer en permanence les systèmes afin d'atténuer les risques technologiques.
- Rechercher des solutions qui favorisent la conformité et l'efficacité des processus de l'OOF.
- Examiner, tester et mettre à jour le cadre du plan de continuité des activités de l'OOF en y intégrant les enseignements tirés de l'expérience.
- Optimiser et renforcer la résilience des solutions de travail à distance et hybrides.
- Examiner l'environnement de sécurité, en partenariat avec le vérificateur interne désigné, en continuant à effectuer régulièrement des tests de pénétration de la cybersécurité et des examens périodiques du programme de cybersécurité et des contrôles généraux de la TI dans le cadre du plan de vérification interne annuel.

7. *Poursuivre la transformation de l'environnement de travail afin de soutenir les valeurs culturelles de l'OOF.*

S'appuyant sur l'adoption par l'OOF, en 2018, de ses valeurs fondamentales que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilité, le premier plan de l'OOF relatif au personnel a été officiellement publié en 2022. Ce plan représente la première stratégie globale

de l'OOF en matière de ressources humaines qui vise à aider le personnel à atteindre son plein potentiel en créant un lieu de travail qui renforce ses valeurs fondamentales.

Plan de mise en œuvre

- En 2022, la publication du plan relatif au personnel, UN OOF, (le « plan ») a permis de traduire les valeurs fondamentales de l'OOF sous une forme exploitable, en tant que vision et objectif directeurs. Le plan, parallèlement à l'établissement du groupe consultatif de l'OOF pour l'EDI en 2023, et à la création du plan de travail pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) en 2023, reconnaît que l'OOF est une communauté de personnes précieuses qui apportent d'importantes contributions à la réalisation de son mandat et se concentre sur trois aspirations :
 1. Nous sommes **UNE équipe** de divers professionnels, dirigée par une équipe responsable et transparente, travaillant à la réalisation d'une vision commune.
 2. Nous croyons qu'il faut investir dans l'apprentissage et le perfectionnement de **chacUNE** des personnes afin qu'elles s'épanouissent dans leurs fonctions actuelles et qu'elles soient prêtes à saisir les occasions qui se présenteront à elles à l'avenir.
 3. Nous reconnaissons que l'avenir du travail est là et que nous devons nous moderniser activement pour garder **UNE longueur d'avance** et renforcer notre résilience face au changement.
- Continuer à renforcer les capacités de la main-d'œuvre de demain par l'entremise du comité de participation des étudiants pour les stagiaires de l'OOF et du programme de perfectionnement par rotation de la Division des marchés financiers.
- Faire connaître le Laboratoire pour l'innovation de l'OOF en le présentant comme une occasion offerte aux employés de renforcer leurs capacités et leur état d'esprit en matière d'innovation dans le cadre d'ateliers de formation, tout en laissant place à la discussion ouverte.
- Poursuivre le rajeunissement organisationnel en plusieurs phases afin de moderniser le travail et la culture de l'OOF. Le renouvellement se concentre sur des domaines clés liés à la culture du lieu de travail, à l'apprentissage et au développement, à l'avancement professionnel et à la planification de la relève. Cette initiative est cruciale pour l'OOF qui s'attend à une vague importante de départs à la retraite, en particulier au niveau de la direction, au cours des cinq prochaines années. Un travail est en cours pour atténuer l'incidence du roulement élevé de personnel. Ce travail consiste, notamment, à identifier et à former la relève aux postes de direction, et à continuer d'accorder la priorité aux besoins globaux du personnel en matière d'apprentissage et de perfectionnement à l'échelle de toute l'organisation.

8. *Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique.*

L'OOF prévoit d'accélérer les initiatives de transformation numérique afin de mieux soutenir le nouveau modèle de travail hybride, de renforcer l'utilisation des données pour la prise de décisions et l'établissement de rapports, et de générer des gains d'efficacité afin de mieux soutenir les demandes croissantes en matière d'activités, de technologie de l'information et de cybersécurité.

Plan de mise en œuvre

- Donner la priorité aux initiatives de transformation afin d'obtenir des outils hybrides modernes et de nouvelles capacités permettant à l'organisme de remplir son mandat.
- Adopter une approche axée sur le nuage, qui comportera une stratégie relative aux données, pour les solutions et les services informatiques afin de réduire les frais généraux d'exploitation permanents en vue d'établir et de maintenir un programme informatique résilient et durable.
- Faire face aux contraintes de capacité en ayant recours à des services en sous-traitance pour accélérer le changement.
- Explorer les possibilités offertes par l'IA, telles que l'IA générative, l'apprentissage automatique et les offres de services intégrés sur le nuage afin d'améliorer ou d'automatiser les processus opérationnels.
 - À titre d'exemple de l'utilisation de l'IA au sein de l'OOF, citons la Division de la gestion des risques qui utilise Copilot pour générer du code.
- Continuer d'appliquer Python aux fins de l'automatisation et de l'analyse des données; jusqu'ici, cette pratique a permis de gagner 10 à 15 heures de travail par mois.
- Former le personnel à tous les niveaux sur le fonctionnement de l'IA, son impact sur la main-d'œuvre et les plus récentes percées en matière d'IA.
 - Mettre en place un nouveau système de RH infonuagique pour améliorer la productivité et renforcer la planification stratégique de la main-d'œuvre et la production de rapports, tout en encourageant la collaboration, l'engagement et le maintien en poste des employés.

Initiatives impliquant des tiers

Comme le décrit le plan d'activités, l'OOF entretient plusieurs relations actives avec des tiers afin de s'acquitter de son mandat.